Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 63 (1966)
Heft: 3

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Assemblée des délégués

Le samedi 12 mars 1966 à 10 heures précises,
Lausanne, Buffet de Gare CFF, Salle des Vignerons

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Rapport du président.
5. Finances :
   a) Comptes 1965.
   b) Rapport de la Commission de vérification.
   c) Budget 1966.
   d) Fixation de la cotisation pour 1967. Le C.C. propose de la fixer à Fr. 9.-.
   e) Désignation des sections vérificatrices pour les comptes de l'exercice 1966, Genevoise, Glâne, Grandson-Pied du Jura et Gros-de-Vaud.
6. Activité apicole 1966.
7. Adoption des rapports publiés dans le Journal.
8. Nomination statutaire de trois membres sortants tous rééligibles : MM. R. Bovey, O. Schmid, M. Mouche. Selon article 27 : élection du président.
9. Concours des ruchers.
10. Propositions individuelles et divers.

A 13 heures, repas en commun. Prix Fr. 7.50, sans vin, service compris.

L'après-midi sera consacré à l'audition d'une conférence de M. le pasteur Buscarlet, de Genève, sur le sujet : « Echos du Congrès de Bucarest ».

MM. les délégués voudront bien remplir le bulletin pour frais de déplacement et le remettre à l'entrée de la salle à M. M. Mouche.

Pour le comité :

Le secrétaire : G. CHASSOT

Le président : R. BOVEY

Société romande d'apiculture
Pertes et Profits au 31 décembre 1965

Dépenses	Doit	Avoir
Assemblée des délégués	2 991.70	
Comité	4 530.65	
Gérance et loyers	1 850.—	
Fournitures de bureau	492.45	
Impôts divers	280.—	
AVS - allocations familiales	166.75	
Affranchissements - ports divers	11.—	
Téléphones	15.60	
Taxes chèques postaux	128.55	
Stations observations et pesées	381.40	
Contrôle - propagande du miel	1 798.70	
Assurance responsabilité civile	1 837.20	
Bibliothèque, achats, reliure, loyer	615.25	
Journal suisse d'apiculture	28 622.30	
Cotisations à charge : USP, FRSA, FSSA, ARAE, Off. prop.	1 662.50	
Frais garde et gérance titres	70.30	
Subsides cours divers	400.—	
Dépenses diverses	2 966.87	
Aide à l'apiculture	2 276.85	

Recettes		
Cotisations : 4908 cotisations à Fr. 8.50		41 718.—
Annonces journal		5 789.87
Abonnements et divers		606.30
Intérêts des Fonds propres		1 583.27
Subside FRSA		685.50
Versement assurance vol		1 016.75
Ventes diverses		76.50
Recettes diverses		103.50
Recettes contrôle du miel		626.90
Provision Expo 64		2 000.—
Bénéfice exploitation 1965	3 108.52	
Totaux	**54 206.59**	**54 206.59**

Répartition PP 1965

Attribution à « Aide à l'apiculture » . .	Fr.	500.—
Attribution à « Fonds propagande » . .	Fr.	1 748.25
Amortissement « Etiquettes »	Fr.	792.70
Report à capital, solde	Fr.	67.57
Total	**Fr.**	**3 108.52**

Société romande d'apiculture
Bilan au 31 décembre 1965

		Actif	Passif
Disponible			
Caisse		51.71	
Chèques postaux 10-1480		2 339.05	
Banque Cantonale Vaudoise		581.—	
Crédit Foncier Vaudois		20 407.70	
Réalisable - titres			
Obl. 4 1/2 % BCV	15 000.—		
Obl. 4 3/4 % BCV	10 000.—		
Obl. 3 1/2 % Ville de Lausanne 49	5 000.—		
Obl. 3 1/4 % CFV, Série 9 . .	6 500.—		
Oblig. 3 1/2 % CFV	2 000.—		
Obl. 3 3/4 % BPB	10 000.—		
Obl. 3 1/2 % BCV 67 . . .	25 000.—		
Obl. 4 1/2 % BCV	5 000.—		
Part USP	300.—		
100 parts Cent. rom. miels . .	5 000.—		
2 parts Comptoir suisse . . .	p.m.	83 800.—	
Annonces à encaisser		177.50	
Actif transitoire		2 482.15	
Immobilisé			
Bibliothèque	1.—		
Matériel - diplômes	1.—		
Etiquettes - pannonceaux . .	1.—	3.—	
Fonds assurance vol			35 000.—
Passifs transitoires			
Cotisations 1966 encais. . . .	5 001.—		
Abonnements 1966 encais. . .	130.—		
Annonces 1966 encaissées . .	15.—		
Frais contrôle miel	1 117.60		
Participation à CRM	400.—		6 663.60
	A reporter	109 842.11	41 663.60

Passifs transitoires		**Actif**	**Passif**
	Reports	109 842.11	41 663.60
Fact. Corbaz	172.95		
Contribution à Fête SAR . .	404.35		
Cotisation FSSA	150.—		
Impôts	280.—		1 007.30
Fonds divers			
Bertrand fonds réserve . . .	9 349.05		
Entraide	3 254.10		
Dommages	13 209.30		
Aide à l'apiculture	9 000.—		
Propagande	13 250.—		
Provision pour études . . .	1 000.—		
Provision pour fournitures . .	250.—		49 312.45
Fonds propres			
Solde au 13.12.1964	17 791.19		
Report solde PP 1965 . . .	67.57		17 858.76
Totaux		**109 842.11**	**109 842.11**

Société romande d'apiculture
Etat des Fonds 1965

Bertrand : Fonds de réserve		
Solde au 31 décembre 1964	9 076.75	
Intérêts 1965	272.30	
Solde au 31 décembre 1965		9 349.05
	9 349.05	**9 349.05**
Entraide		
Solde au 31 décembre 1964	3 159.30	
Intérêts 1965	94.80	
Solde au 31 décembre 1965		3 254.10
	3 254.10	**3 254.10**
Dommages		
Solde au 31 décembre 1964	12 824.55	
Intérêts 1965	384.75	
Solde au 31 décembre 1965		13 209.30
	13 209.30	**13 209.30**

Assurances, vol et déprédations

Solde au 31 décembre 1964	35 000.—	
Surprimes 1965	432.30	
Intérêts 3 % sur 35 000.—	1 050.—	
Timbre fédéral		20.35
Honoraires et débours		345.20
Part Mandataria		100.—
Virement surplus de 35 000.—		1 016.75
Montant du Fonds au 31 décembre 1965		35 000.—
	36 482.30	**36 482.30**

Payerne et Romanel, le 25 janvier 1966.

Le président : *R. Bovey.* Le caissier : *A. Merminod.*

Société romande d'apiculture
Budget de l'exercice 1966

Dépenses	*Comptes 1965*	*Budget 1966*
Assemblée des délégués	2 991.70	2 800.—
Comité	4 530.65	3 800.—
Gérance et loyers	1 850.—	1 850.—
Fournitures bureau - imprimés	492.45	400.—
Impôts divers	280.—	350.—
AVS - allocations familiales	166.75	180.—
Affranchissements - ports divers	11.—	
Téléphones	15.60	200.—
Taxes chèques postaux	128.55	
Stations, observations et pesées	381.40	400.—
Contrôle, propagande du miel	1 798.70	2 000.—
Assurance responsabilité civile	1 837.20	2 100.—
Concours des ruchers	—.—	1 000.—
Bibliothèque, achats, reliure, loyer	615.25	700.—
Journal suisse d'apiculture	28 622.30	28 500.—
Cotisations à charge USP, FRSA, FSSA, ARAE, Off. prop.	1 662.50	1 700.—
Frais de garde et gérance titres	70.30	90.—
Subsides cours divers	400.—	800.—
Dépenses diverses	2 966.87	800.—
Frais Exposition 1964	—.—	—.—
Aide à l'apiculture	2 276.85	2 500.—
Bénéfice 1965	3 108.52	—.—
	54 206.59	**50 170.—**

Recettes	*Comptes 1965*	*Budget 1966*
Cotisations perçues	41 718.—	41 200.—
Annonces du journal	5 789.87	5 700.—
Abonnements et divers	606.30	600.—
Intérêts des Fonds propres	1 583.27	1 400.—
Subside FRSA	685.50	—.—
Versement assurance vol	1 016.75	—.—
Ventes diverses	76.50	150.—
Recettes diverses	103.50	120.—
Recettes contrôles du miel	626.90	1 000.—
Provision Expo 1964	2 000.—	—.—
	54 206.59	**50 170.—**

Recettes budgétaires	Fr. 50 170.—
Dépenses budgétaires	Fr. 50 170.—
Bénéfice budgétaire 1966	Fr. —.—

Rapport de la commission de vérification des comptes pour l'exercice 1965

Conformément au mandat qui lui a été conféré, la commission de gestion s'est réunie à Lausanne le 19 février 1966 pour vérifier les comptes de 1965. Etaient également présents MM. Bovey, président central et Merminod, caissier.

La commission a pris connaissance du rapport détaillé de la Société fiduciaire Mandataria. Elle a procédé à de nombreux pointages du compte d'exploitation et du bilan et constaté la parfaite concordance des écritures avec les livres et pièces à l'appui. La comptabilité est propre et bien tenue.

La commission propose au Comité central de bien vouloir examiner la possibilité de réaliser une économie en invitant les sections et leurs correspondants à limiter la longueur des différents communiqués paraissant dans le « Journal suisse d'apiculture ». Une diminution de deux pages seulement par numéro représenterait une économie annuelle de frais d'impression de Fr. 1500 à 2000.—.

La commission souhaite que les deux premiers postes du budget de 1966, soit assemblée des délégués et comité, inférieurs aux dépenses effectives de 1965, restent dans les limites prévues.

La commission propose à l'assemblée des délégués :

1. d'accepter les comptes de 1965,
2. de donner décharge au Comité central pour sa bonne gestion, avec félicitations au caissier,
3. de donner décharge à la commission de vérification.

Section Franches-Montagnes :	*E. Paratte*
Section La Genevoise :	*W. Julliard*
Section La Glâne :	*A. Devaud*
Section Erguel-Prévôté :	*E. Wiesmann*

Fédération neuchâteloise d'apiculture
Caisse d'assurance obligatoire contre les maladies des abeilles

Nous rappelons aux apiculteurs qui constatent la perte de colonies ou qui présument que ces dernières sont atteintes de maladies, qu'ils ont l'obligation de signaler la chose à leur inspecteur régional, le plus tôt possible, au plus tard dans un délai de 8 jours dès le constat. Le nécessaire sera fait par l'inspecteur du secteur.

Le comité.

Mise sous séquestre

Les communes de Belmont/Lausanne et d'Orges sont mises sous séquestre pour acariose. *G. Golay*, inspect. cant.

NOS CONSEILLERS APICOLES

La saison morte est passée et déjà à grands pas le printemps s'annonce. Nos différentes sections et fédérations élaborent les programmes d'activité, partout les préparatifs sont achevés afin d'être à la hauteur de la tâche quand le moment d'œuvrer sera venu.

Les cours scientifiques pour la formation des conseillers apicoles ont déjà eu lieu dans certaines fédérations tout au moins qui n'ont pas attendu le printemps pour les organiser. Avec un nouveau courage et un zèle renouvelé, les participants à ces cours s'appliquent de leur mieux pour assimiler la matière enseignée, pas toujours à la portée immédiate de chacun. Il faut parfois réfléchir, questionner et relire les instructions mises à disposition par le Liebefeld pour bien les comprendre. Il y a donc un effort à faire et la bonne volonté alliée à la persévérance est de mise chez le conseiller apicole.

Indépendamment des deux cours scientifiques prévus au programme, deux cours techniques sont généralement donnés dans les ruchers durant la saison, sous la direction d'un technicien relevant du Liebefeld. La pratique apicole est donc enseignée aussi à son tour et forme avec les indications de la science, un tout susceptible d'apporter à notre apiculture une sensible amélioration.

Dans les rangs des apiculteurs, différentes réactions se produisent. Certains mettent en doute la valeur de ces cours dont l'utilité serait discutable.

Naturellement, on peut faire de l'apiculture sans connaître l'anatomie et la physiologie de l'abeille, en ignorant les maladies du couvain ou des abeilles adultes, les anomalies des reines et de leur ponte, les bases de l'élevage si importantes, les principes de

l'hérédité, leurs lois, etc. L'ignorance des données de la science qui permettent à l'homme de ne point contrarier la nature dans les nombreux secrets qu'elle renferme, ne peut que conduire à des erreurs. On peut donc faire de l'apiculture comme déjà indiqué ci-dessus, mais le résultat obtenu ne saurait être le même.

L'apiculture demande des dons d'observateur à celui qui la pratique alliés à la connaissance approfondie de l'abeille. Pour recevoir, il faut au préalable connaître si les possibilités de donner existent. Il faut connaître l'état de santé de nos abeilles et les soins à donner qu'il réclame, la valeur réelle de nos reines, le comportement de souches et de races sélectionnées si différent d'une région à l'autre, les résultats variés obtenus par les hybridations.

L'instruction donnée à nos conseillers apicoles est une base solide et nécessaire au travail de vulgarisation qu'ils sont chargés de répandre dans nos campagnes. De semblables organisations existent également à l'étranger où la nécessité d'aider tout d'abord au maintien puis au développement de l'apiculture, n'est plus contestée par les autorités du pays.

En France, la Fédération nationale sanitaire apicole diffuse un bulletin d'information destiné à la lutte contre les maladies par la sélection et la génétique. Des conseillers ou spécialistes apicoles, placés sous le contrôle de la direction des services vétérinaires, sont également formés dans des cours itinérants et effectuent un travail constructif. Un peu partout, l'on se rend compte qu'une amélioration de la situation n'est pas concevable sans des connaissances plus approfondies de la science apicole et ce fait est aussi valable pour notre pays.

Il appartient aux apiculteurs d'utiliser les moyens mis à leur disposition en participant aux cours donnés au sein des sections par les conseillers apicoles formés dans le cadre de l'aide à l'apiculture par les autorités.

Ces contacts personnels, ces échanges de point de vue ne peuvent que renforcer les liens d'amitié entre apiculteurs en améliorant la rentabilité des ruchers. Faisons confiance à nos conseillers apicoles, encourageons-les par notre présence.

A l'effort donné par nos autorités, doit logiquement correspondre l'effort des apiculteurs destiné à compléter leurs connaissances toujours incomplètes.

G. Matthey.